

Le **sombre avenir** des Roms en Europe

La communauté rom, la plus grande minorité transnationale européenne, est la première à gravement souffrir de l'absence d'une Europe respectant et faisant respecter les droits de l'Homme.

Philippe GOOSSENS

Selon les institutions européennes, les Roms⁽¹⁾ sont la plus grande minorité transnationale européenne, représentant une population de dix à douze millions de personnes. Selon la Commission européenne, «*les Roms vivant en Europe sont confrontés à des préjugés, à l'intolérance, à des discriminations et à l'exclusion sociale dans leur vie quotidienne. Ils sont marginalisés et vivent dans des conditions socioéconomiques extrêmement défavorables*»⁽²⁾.

Ce constat a poussé les institutions à lancer une action concertée, en avril 2011, à travers tous les Etats membres de l'Union européenne, pour mieux «*intégrer ces populations*». L'élaboration de ces plans d'intégration, tout comme leur mise en œuvre, ont été déléguées à chaque Etat

membre. Les principaux objectifs poursuivis concernent l'amélioration de la situation des Roms dans les domaines de l'éducation, l'accès à la santé, l'emploi et le logement.

En juin 2013, la Commission a analysé⁽³⁾ l'état d'avancement des plans nationaux. C'est un constat d'échec : «*Les évolutions concrètes demeurent insuffisantes. [...] Le racisme et les discriminations envers les Roms perdurent.*»

Des efforts pourtant louables...

Le 9 décembre 2013, l'Europe a renforcé son action en faisant adopter à l'unanimité, par les vingt-huit Etats membres du Conseil européen, une recommandation⁽⁴⁾ «*relative à des mesures efficaces d'intégration des Roms dans les Etats*

membres». On peut donc en conclure que la Commission européenne et le Conseil Européen s'efforcent d'améliorer la situation des Roms en Europe, mais que les résultats de ces politiques restent encore inefficaces. Le Parlement européen a émis plusieurs résolutions appuyant

© PHOTOÉQUIPE ROUGE, MILO



Les Roms en Bulgarie : une situation dans l'impasse

La Bulgarie, avec huit autres gouvernements, s'est engagée à «*travailler pour éliminer la discrimination et combler les écarts inacceptables entre les Roms et le reste de la société*». Les droits des Roms sont également représentés par divers partis politiques et organisations culturelles. Malgré tout, ils n'ont pas de représentation politique digne de ce nom, même là où ils sont majoritaires (à Filipovtsi et à Fakulteta, à Sofia). La population rom de Bulgarie est estimée à trois cent vingt-cinq mille personnes. Le niveau d'éducation est faible : 60 à 77 % des enfants de 6 à 15 ans sont inscrits en cycle primaire, contre 90 à 94 % pour le reste de la population. Les chiffres tombent à 6 à 12 % pour les enfants de 16 à 19 ans s'inscrivant en

cycle secondaire, ce qui montre un décrochage scolaire très important. Le faible niveau d'éducation d'une partie des Roms les marginalise sur le marché de l'emploi, quand il ne les pousse pas dans la petite ou grande délinquance, manipulée par des réseaux mafieux. Quant aux Roms éduqués, avocats, médecins ou ingénieurs, ils ne veulent plus être stigmatisés et discriminés, donc ne se reconnaissent plus comme appartenant à la communauté rom. La pauvreté est le principal facteur d'émigration. Le salaire minimum est passé, en vingt ans, de 150 à 173 dollars américains.

La situation est très difficile pour tous, en Bulgarie, et particulièrement pour les Roms. Les populations s'enferment dans

les cercles vicieux de la discrimination, se rejetant mutuellement. La communauté rom est en outre perçue comme une menace pour la sécurité, et comme un poids supplémentaire, dans un contexte économique fragile. Les programmes européens d'inclusion des Roms ont souvent été détournés par la corruption, et n'ont pas atteint leurs objectifs. Beaucoup considèrent que l'accès de la Bulgarie à un régime démocratique constitue une régression en ce qui concerne l'accès à l'éducation, à la santé et à l'emploi.

Rumiana Decheva,
présidente de l'European Association
for the Defence of Human Rights-
Bulgaria (ADHR-BG)



La situation de la communauté rom en Europe est et restera défavorable, sinon déplorable, tant que les institutions européennes et les Etats membres seront les premiers acteurs ou complices à bafouer les droits fondamentaux de ces citoyens.

les politiques de la Commission. Le Conseil de l'Europe a, lui aussi, une politique relativement structurée de défense des droits des Roms et des Gens du voyage. Plusieurs organes spécialisés ont été créés, comme le Comité ad hoc d'experts sur la question rom (Cahrom); un représentant spécial du secrétaire général du Conseil de l'Europe a été nommé, Jeroen Schokkenbroek, pour les questions relatives aux Roms; une campagne « Dosta! Assez! Dépassons les préjugés, allons à la rencontre des Roms! » a été lancée, « qui vise à rapprocher les citoyens non-Roms des Roms, en abattant les barrières des préjugés et des stéréotypes »; un projet de formation de médiateur, Romed, a été mis en œuvre. Deux ans plus tard, il a formé plus de mille médiateurs, dans vingt-deux pays. Ces médiateurs sont « issus des communautés roms locales ou ayant une bonne connaissance des questions relatives à cette problématique, [et servent d'intermédiaires] entre les Roms et les institutions publiques »⁽⁵⁾. Une autre initiative a créé l'« Alliance des villes et des régions pour une inclusion effective des Roms ».

Celle-ci a lancé le programme Romact⁽⁶⁾, conjointement avec le Conseil de l'Europe et la Commission européenne, pour aider les villes et régions à élaborer et mettre en place des stratégies d'insertion des Roms.

Les raisons de l'échec d'une politique

Et pourtant, toutes ces initiatives restent vaines. Car les Roms souffrent de discriminations souvent provoquées, en premier lieu, par les Etats censés les aider. Les exemples sont nombreux. Cette discrimination peut être directe (construction de murs anti-Roms, ségrégation scolaire...), indirecte (violences tolérées et impunies de la part des polices ou des citoyens, faiblesse ou absence de système législatif adapté, déni de la réalité...) ou systémique (précarisation accélérée des minorités roms, ciblage des évacuations forcées, mesures transitoires marginalisant ces communautés, politiques de rejet...).

Comment améliorer le sort de ces populations quand on pratique une politique de rejet où l'ensemble de la population vivant en bidonvilles (en l'occurrence

en France, en 2013) est évacuée de force⁽⁷⁾? Sur la situation des Roms et des Gens du voyage, la France a été condamnée six fois, depuis décembre 2007, pour violation de la Charte sociale des droits par le Comité européen des droits sociaux⁽⁸⁾ – la dernière en septembre 2012, en raison « des conditions de vie des Roms migrants résidant sur le territoire ». La France a aussi été condamnée en octobre 2013⁽⁹⁾ par la Cour européenne des droits de l'Homme, pour une évacuation des Gens du voyage faite en 2004, considérée comme une violation du droit à la vie privée et familiale. Ces condamnations de la France s'ajoutent aux dénonciations de l'Agence européenne des droits fondamentaux ou de l'Agence des Nations unies pour les réfugiés.

Partout en Europe, l'heure est au rejet

Comment faire respecter le droit des Roms quand, en Roumanie, à Cluj-Napoca, le 6 janvier dernier, la justice a considéré l'expulsion subie par les Roms en décembre 2010 comme illégale et les conditions de relogement indignes (lieu jouxtant une

(1) Le terme « Roms » est employé ici, tout comme dans d'autres documents des institutions européennes, en tant que terme générique couvrant diverses populations qui présentent plus ou moins les mêmes caractéristiques, telles que les Sintis (Manouches), Gens du voyage, Kalé, etc., qu'ils soient sédentaires ou non. Selon les estimations, environ 80% des Roms sont sédentaires. Voir « Roma in Europe: The Implementation of European Union Instruments and Policies for Roma Inclusion - Progress Report 2008-2010 », Document-SEC(2010)400 de la Commission européenne, 7 avril 2010, p. 3.

(2) « Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020 », 5 avril 2011, p. 2.

(3) « Avancées réalisées dans la mise en œuvre des stratégies nationales d'intégration des Roms », Bruxelles, 26 juin 2013, COM(2013) 454 final, Commission européenne.

(4) « Recommandation du Conseil du 9 décembre 2013 relative à des mesures efficaces d'intégration des Roms dans les Etats membres », 2013/C 378/01.

(5) Romed, Médiation pour les Roms, Conseil de l'Europe, 2013.

(6) Lancement officiel du programme Romact, Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms, 4 octobre 2013, Budapest.

(7) « Evacuations de Roms: des niveaux intolérables, injustifiables, inutiles et coûteux », communiqué de presse commun LDH et ERRC, 14 janvier 2014.

(8) « Liste des réclamations collectives et état de la procédure », Charte sociale européenne, 13 décembre 2013.

(9) « La CEDH condamne la France pour une expulsion de Gens du voyage en 2004 », Le Monde, 17 octobre 2013.

décharge et un site de déchets chimiques)?

En Italie, selon Amnesty International, les Roms sont victimes de ségrégation⁽¹⁰⁾. Les familles qui vivaient dans des camps depuis plus de dix ans se sont vues refuser l'accès à des logements sociaux. Amnesty International conclut: «[...] *Il est plus que jamais urgent que la Commission européenne engage une procédure d'infraction contre l'Italie.*»

L'Agence européenne pour les droits fondamentaux (Fra) constate qu'en Grèce, «*elle n'a pas pu mettre en évidence des efforts systématiques pour lutter contre le racisme, la discrimination et l'intolérance par le biais d'une Agence multisectorielle...*»⁽¹¹⁾.

Le rapporteur spécial du Haut Commissariat des droits de l'Homme des Nations unies, après une mission⁽¹²⁾ en Hongrie en mai 2011, stipule que «*la discrimination raciale, le racisme et les stéréotypes négatifs à l'encontre de la minorité rom dans les institutions de l'Etat, incluant la Police et la Justice, sont une réalité que*

(10) «*Italie. Les camps de ségrégation de Roms, une honte pour la ville de Rome*», Amnesty International, 13 octobre 2013.

(11) *Racism, discrimination, intolerance and extremism: learning from experiences in Greece and Hungary*, p. 19, Fra, 2013.

(12) «*Report of the Special Rapporteur on contemporary forms of racism, racial discrimination, xenophobia and related intolerance, Githu Muigai, on his mission to Hungary*», 23-27 May 2011, p. 58, A/HRC/20/33/Add.1, HCR, Nations unies, 23 avril 2012.

(13) «*Le Commissaire dit son inquiétude devant le fichage des Roms par la police suédoise*», Conseil de l'Europe, Strasbourg, 23 septembre 2013.

(14) «*La Commission européenne demande la destruction d'un mur anti-Roms érigé en Slovaquie*», *Libération*, 19 août 2013.

(15) «*Slovak opposition wants to subsidize sterilizations of the poor*», *Romea*, 27 août 2012.

la Hongrie ne devrait pas nier».

Le Commissaire européen des droits de l'Homme condamne le fichage policier des Roms, en Suède⁽¹³⁾.

A Kosice, en Slovaquie, ville ayant le titre de capitale européenne de la culture, un mur «anti-Roms» a été construit à quelques centaines de mètres d'un quartier rom⁽¹⁴⁾.

Premières victimes de stérilisations forcées dans l'Europe de l'après-guerre, les femmes roms sont, encore aujourd'hui, menacées par ce genre de pratiques dans certains pays de l'UE, comme en Slovaquie⁽¹⁵⁾.

Des institutions européennes passives

Toutes ces violences sont perpétrées par des autorités de pays européens, la France en tête, qui violent les traités européens et internationaux.

Même si la Commission demande aux différents pays de lutter contre la discrimination subie par ces populations, elle n'en fait pas un objectif spécifique, ce qui laisse la possibilité aux Etats membres de discrimi-

ner les Roms, tout en clamant qu'ils lancent des programmes de «stratégies nationales d'intégration».

Les institutions européennes ne jouent pas correctement leur rôle en ne veillant pas, d'abord, au respect des traités européens, avant de demander aux Etats membres d'«intégrer» les Roms, que la plupart discriminent ouvertement. Le rôle des institutions devrait être d'engager une procédure d'infraction contre ces Etats membres et de prendre des mesures coercitives les obligeant à respecter leurs engagements pour le respect des droits fondamentaux. Elles savent très bien le faire, et s'y empressent quand les enjeux sont économiques ou commerciaux; pourquoi sont-elles si passives quand cela concerne les droits de l'Homme? La situation de la communauté rom en Europe est et restera défavorable, sinon déplorable, tant que les institutions européennes et les Etats membres seront les premiers acteurs ou complices à bafouer les droits fondamentaux de ces citoyens européens. ●

Les Gitans en Espagne: des discriminations aggravées par la crise

En Espagne, la population gitane englobe à la fois les Gitans espagnols* et ceux originaires des pays d'Europe de l'Est. Selon l'Institut national de statistiques (INE), l'Espagne comptait, en 2012, une population gitane espagnole estimée entre 725 et 750 000 personnes, constituant donc la minorité ethnique la plus importante du pays. La communauté gitane dans son ensemble subit quotidiennement des discriminations. Au critère ethnique s'ajoutent des aspects de nature économique, sociale, migratoire, éducative etc., qui ne permettent pas à cette communauté d'exercer pleinement ses droits. Le gouvernement espagnol a développé diverses stratégies qui visent à

développer la représentativité politique et la participation citoyenne de la communauté gitane. La création du Programme de développement du peuple gitan en 1989, du Conseil d'Etat du peuple gitan en 2005, et récemment de la Stratégie nationale en faveur de l'inclusion sociale des Roms (2012-2020) font de la lutte contre les discriminations un objectif fondamental, même si certaines associations de défense des droits de l'Homme pointent les insuffisances de ces actions. En outre, la gestion de la crise actuelle par le gouvernement aboutit globalement à un important recul en matière d'accès à l'emploi, aux biens et aux ressources. L'insertion sociale des groupes les plus défavorisés

en souffre; et la crise remet en cause les initiatives entreprises en leur faveur. Enfin, les préjugés négatifs à l'égard de cette communauté persistent, entraînant racisme, discriminations et rejet social. Témoigner des discriminations envers la communauté gitane, lutter contre les violations de leurs droits, et articuler des stratégies en ce sens demande que des pouvoirs publics s'engagent. Et au service des citoyens, non des pouvoirs financiers responsables de la crise...

Emilie Pesselier et Cristina Serván, membres de l'Asociación Pro Derechos de Andalucía (Apdha)

* Les Gitans espagnols sont considérés comme une des grandes communautés roms d'Europe.